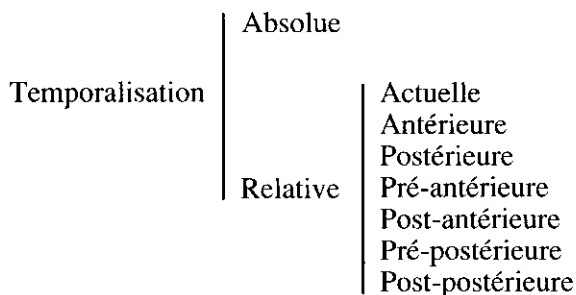


## *Les différentes portées de presque et de à peine en fonction de l'aspect lexical des actions modifiées*

LAURENCE ROUANNE  
UAM

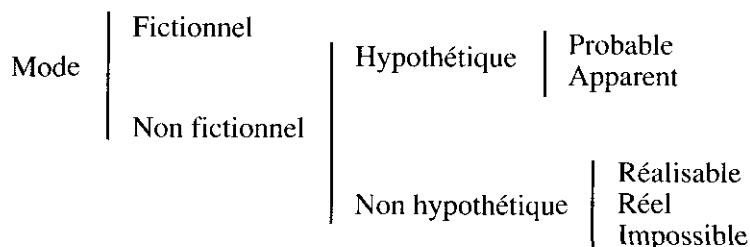
Tout locuteur d'une production linguistique doit passer par une étape de conceptualisation du référent de son énoncé. Cette étape s'effectue par le biais de trois opérations: la *temporalisation*, la *modalisation*, et l'*appréhension aspectuelle*.

La *temporalisation* est le fait de situer l'action ou l'état sur l'axe chronologique, le processus qui permet au locuteur de situer le référent de son énoncé sur l'axe chronologique, et ceci soit par rapport au moment de l'énonciation, soit par rapport et au moment de l'énonciation et au temps de l'énoncé (De Vicente et Foullioux, 1996: 60), en fonction des paramètres antérieur, actuel, postérieur. Les différentes catégories de temporalisation sont les suivantes:



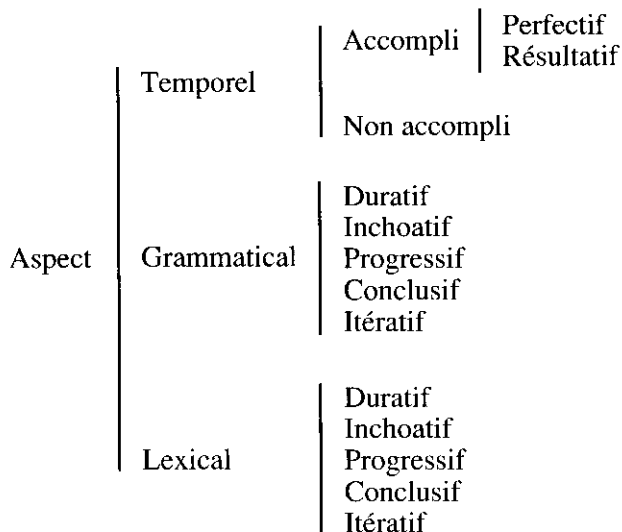
Si le temps absolu est celui de l'humanité, celui des énoncés-types comme: *La terre tourne autour du soleil*, le temps relatif est celui de la grande majorité des énoncés. *Paul est parti avant-hier* a un temps antérieur, tandis que *J'aurai terminé dans deux minutes* a un temps relatif pré-postérieur.

La modalisation permet au locuteur *de se représenter son propre savoir sur l'existence ou non du référent de son énoncé, et dans le cas de la non existence, sur ses possibilités d'exister* (De Vicente et Foullioux, 1996: 61). Dans la structure profonde de l'énoncé, ces paramètres vont inférer la catégorie de mode verbal, qui traduit dans l'énoncé le type de représentation du référent (De Vicente et Foullioux, 1996: 61).



Le mode fictionnel recouvre les «jeux» du locuteur avec la réalité: *Je serais le papa et toi la maman*. Dans le non fictionnel, le mode hypothétique reflète l'ignorance du locuteur sur l'existence ou la non existence du référent de son énoncé: *Pierre est peut-être parti*; le mode non hypothétique traduit la certitude du locuteur sur ce même point: *Pierre partira demain*. Le mode hypothétique est dit probable dans *Pierre est peut-être parti*, car le locuteur est incapable de trancher quant à l'existence du référent; cependant, dans *Pierre serait un enfant illégitime*, il existe certains indices, non confirmés, de l'existence du référent: il s'agit d'un mode hypothétique apparent. À l'intérieur du mode non hypothétique, la sous-catégorie du réel indique la certitude du locuteur que le référent de son énoncé se situe sur le plan de la réalité (présente ou passée); le mode réalisable exprime que le locuteur sait que le référent de son énoncé ne se situe pas sur le plan de la réalité parce que son existence ne s'est pas encore produite: *Nous partirons demain*; le mode impossible, ou non réalisable, exprime la même certitude, mais parce que l'existence du référent est impossible: *Si tu avais admis cette opinion, tu aurais eu tort*.

Il ne nous reste plus qu'à définir le sème aspectuel de l'auxiliaire verbal. L'aspect est un phénomène complexe qui consiste en l'addition de nuances de sous-catégories aspectuelles: l'aspect inhérent au temps verbal, l'aspect inhérent à la base lexicale du verbe (action ou état), et l'aspect «grammatical», qui exprime la façon dont est appréhendé le déroulement de l'action ou de l'état.



L'aspect grammatical regroupe différents paramètres sémantiques qui peuvent se combiner entre eux, et qui disposent de procédés morphologiques spécifiques -périphrases et/ou adverbes- pour leur expression. *Être en train de* sera l'indicateur d'un aspect grammatical duratif, *peu à peu* celui d'un aspect grammatical progressif. L'aspect lexical est constitué par les sèmes inhérents à la base lexicale du verbe, qui expriment la nature intrinsèque de l'action en fonction des mêmes paramètres exposés à propos de l'aspect grammatical. Des verbes comme *dormir* ou *chercher* sont duratifs, par contre *tirer* ou *trouver* sont non duratifs, *aggraver* est progressif... L'aspect temporel est fourni par certaines marques temporelles qui, dans la conjugaison française, véhiculent non seulement des sèmes temporels, mais aussi, d'une façon concomitante, des sèmes aspectuels. Il s'agit du caractère accompli / non accompli de l'action exprimée par le verbe au moment de l'énonciation. Dans *Je me suis mis à travailler à 5h*, nous avons une action durative en soi, *travailler*, présentée à son commencement, et accomplie au moment de l'énonciation.

Une fois définies -succinctement- les bases théoriques avec lesquelles nous allons travailler, nous allons procéder à l'étude de la portée de deux modificateurs, *presque* et *à peine*, sur l'auxiliaire verbal. Nous avons choisi de procéder en distinguant les verbes aspectuellement marqués de ceux qui ne le sont pas, décision justifiée par la divergence des valeurs des modificateurs étudiés dans ces deux cas.

# 1. VALEURS DE PRESQUE ET À PEINE ASSOCIÉS À DES VERBES ASPECTUELLEMENT MARQUÉS

## 1.1. Aspects lexicaux conclusif et inchoatif

Il est nécessaire de remarquer avant tout que les sèmes aspectuels conclusif et inchoatif constituent un cas quelque peu en marge des autres, en cela qu'ils se situent aux bornes du procès. De plus, les verbes les plus représentatifs de ces aspects, *terminer* et *commencer*, servent le plus souvent de semi-auxiliaires aspectuels (*Je termine de travailler à six heures ; Je commence à comprendre*). Déterminer les composants de l'auxiliaire verbal lorsqu'ils sont employés comme verbes pleins s'avère délicat.

### — Aspect lexical conclusif: *terminer*

*Je termine (et j'arrive).*

Temps actuel (avec une projection vers le postérieur), mode réalisable, aspect non accompli conclusif<sup>1</sup>.

L'aspect lexical conclusif inhérent à l'action de *terminer* implique, même lorsque le verbe est conjugué au présent, une projection vers un temps postérieur, ce qui suppose un mode réalisable et un aspect non accompli. En effet, l'action se réalisera à un moment immédiatement postérieur au nunc, au temps de l'énonciation. Cependant, un verbe dont l'aspect lexical est conclusif ne peut être modifié par *presque* lorsqu'il est conjugué à un temps simple:

\**Je termine presque.*

\**Je terminerai presque.*

\**Je terminais presque.*

Ces énoncés sont ressentis, sinon comme absolument incorrects, du moins comme fortement bizarres. Il est à parier que le locuteur choisirait d'employer *être sur le point de* pour nuancer la temporalisation. *À peine* est, lui, parfaitement compatible avec les temps simples:

*Je termine à peine ce travail.*

Temps antérieur, mode réel, aspect accompli résultatif conclusif.

<sup>1</sup> Si l'on considère uniquement *Je termine*, la détermination du mode (réel ou réalisable) et de l'aspect (accompli ou non) sera fonction des données contextuelles. Notons qu'aucun mode ni aucun aspect ne sont a priori associés au présent. Il s'agit d'une forme qui peut actualiser tous les temps (antérieur, actuel, postérieur), modes et aspects.

Si cet énoncé est approximativement paraphrasable par *Je viens de terminer ce travail*, il est cependant plus proche du *nunc* que celui-ci, plus ancré dans le présent (c'est pourquoi nous l'avons marqué d'un aspect résultatif). Il s'agit à présent d'analyser les apports de *presque* et de *à peine* sur les énoncés non marqués, conjugués à différents temps verbaux:

*J'ai terminé ce travail.*

Temps antérieur, mode réel, aspect accompli.

*J'ai presque terminé ce travail.*

Temps postérieur, mode réalisable, aspect non accompli conclusif.

*J'ai à peine terminé ce travail.*

Temps antérieur (plus proche du *nunc* que l'énoncé non marqué), mode réel, aspect accompli résultatif.

*Je terminerai ce travail.*

Temps postérieur, mode réalisable, aspect non accompli.

*(À trois heures) je terminerai à peine ce travail.*

Temps pré-postérieur, mode réel, aspect accompli résultatif.

*Dans deux heures, j'aurai terminé.*

Temps pré-postérieur, mode réalisable, aspect accompli.

*Dans deux heures, j'aurai presque terminé.*

Temps post-postérieur, mode réalisable, aspect non accompli.

*J'aurai à peine terminé ce travail.*

Temps pré-postérieur (plus proche du *tunc* que l'énoncé non marqué), mode réel, aspect accompli résultatif.

L'introduction de *presque* dans l'énoncé donne lieu à une transgression temporelle: le temps antérieur véhiculé par le passé composé se voit converti en un temps postérieur. L'énoncé pourrait être paraphrasé par: *Je suis sur le point de terminer*, qui aurait également un temps postérieur et un mode réalisable. Néanmoins, l'énoncé avec *presque* est ressenti comme étant plus proche du mode réel que l'énoncé avec *sur le point de*. *Presque* introduit donc une gradation dans le réalisable. Alors qu'*être sur le point de* est simplement un opérateur temporel, *presque* ne se contente pas de ce statut et élargit sa portée au mode. Mais ce n'est pas là sa caractéristique la plus curieuse. Lorsque le verbe présente un aspect lexical conclusif, *presque* est uniquement utilisable lorsque

le temps du verbe est composé, et comporte par conséquent un participe passé. Or le participe passé est par excellence la marque d'un aspect accompli. Cependant, *J'ai presque terminé* révèle un aspect non accompli. Tout se passe comme si le locuteur voulait présenter comme de l'accompli ce qui n'en est pas: dans l'énoncé cité, de même que le mode, à l'intérieur du réalisable, se trouve à la limite du réel, l'aspect est non accompli, à la limite de l'accompli. *Presque* est également un opérateur aspectuel. Les mêmes remarques sont valables tant pour le passé composé que pour le futur antérieur.

La transgression temporelle opérée par *à peine* dans l'énoncé au présent se réduit, au passé composé, à un rapprochement vers le présent: *à peine* est fondamentalement un opérateur temporel qui fournit un repère antérieur au *nunc* (ou au *tunc*), tout en en restant très proche. Même avec la forme simple du futur, *à peine* réussit à donner au procès un mode réel et un aspect accompli. D'autre part, si nous avons marqué les énoncés modifiés par *à peine* d'un aspect résultatif, alors les nuances de résultatif ou perfectif sont essentiellement détectables grâce à des données contextuelles absentes de nos exemples, c'est parce que l'énoncé comportant *à peine* est étroitement (-voire systématiquement?-) lié à une suite argumentative du type: (*J'ai à peine terminé ce rapport et déjà tu m'en donnes un autre.*)

— **Aspect lexical inchoatif: commencer**

*Je commence ce travail.*

Temps actuel, mode réalisable, aspect non accompli inchoatif.

\* *Je commence presque ce travail.*

*Je commence à peine ce travail.*

Temps antérieur (proche du *nunc*), mode réalisable, aspect non accompli résultatif inchoatif.

*Presque* ne peut pas modifier un verbe ayant un aspect lexical inchoatif lorsqu'il est conjugué à un temps simple. *À peine* exerce sur ces verbes la même action que sur ceux ayant un aspect lexical conclusif.

*J'ai commencé.*

Temps antérieur, mode réel, aspect accompli inchoatif.

? *J'ai presque commencé.*

Temps postérieur, mode réalisable, aspect non accompli inchoatif.

*J'ai à peine commencé.*

Temps antérieur (plus proche du *nunc* que l'énoncé non marqué), mode réel, aspect accompli résultatif.

*Je commencerai ce travail dans une semaine.*

Temps postérieur, mode réalisable, aspect non accompli inchoatif.

*\*Je commencerai presque ce travail dans une semaine.*

*Je commencerai à peine ce travail dans une semaine.*

Temps pré-postérieur, mode réalisable, aspect non accompli.

*Dans deux heures, j'aurai commencé.*

Temps pré-postérieur, mode réalisable, aspect accompli inchoatif.

*?Dans deux heures, j'aurai presque commencé.*

Temps post-postérieur, mode réalisable, aspect non accompli inchoatif.

*J'aurai à peine commencé ce travail dans une semaine.*

Temps pré-postérieur (plus proche du tunc que l'énoncé non marqué), mode réalisable, aspect non accompli.

Les remarques que nous avons formulées quant à la portée de *presque* sur une action à aspect conclusif sont également valables dans le cas présent: transgression temporelle, un mode réalisable très proche du réel, et un leurre relatif à l'appréhension aspectuelle (présenter du non accompli comme de l'accompli).

## 1.2. Aspects lexicaux progressif, itératif et duratif

Si nous nous penchons sur le cas de ces sèmes lexicaux dans un même chapitre, c'est parce que tous peuvent être envisagés sous l'angle de la durée, et que les valeurs de *presque* et de *à peine* vont être similaires dans chaque cas.

### — Aspect lexical progressif: *grandir*

*Presque* n'est pas compatible avec des actions ayant un aspect lexical progressif:

*\*Pierre grandit presque.*

*\*Pierre a presque grandi.*

*\*Pierre grandira presque.*

*\*Pierre aura presque grandi.*

*Pierre grandit.*

Temps actuel, mode réel, aspect non accompli progressif.

*Pierre grandit à peine.*

Temps actuel, mode réel, aspect non accompli progressif.

Dans le cas présent, *à peine* ne modifie en rien les composants de l'auxiliaire verbal. Il acquiert une valeur quantitative ou intensive<sup>2</sup> faible, similaire à *très peu*. Il en va de même quelque soit le temps du verbe. Il est pratiquement impossible d'insérer ces énoncés dans une suite argumentative du type: *et déjà...*: on n'appréhende pas la fin chronologique du procès, ce qui interdit un enchaînement chronologique avec d'autres actions ou états<sup>3</sup>.

— Aspect lexical itératif: *sautiller, relire*

\* *Il sautille presque / a presque sautillé.*

\* *Il relit presque ses notes / a presque relu ses notes.*

*Il sautille à peine / a à peine sautillé.*

*Il relit à peine / a à peine relu ses notes.*

*Presque* n'est pas compatible avec un verbe ayant un aspect lexical itératif. Notons pourtant qu'il est possible de formuler: *Il est sur le point de sautiller / de relire ses notes.* *À peine* revêt ici aussi une valeur intensive / quantitative, et n'agit pas sur l'auxiliaire verbal: *il ne sautille pas beaucoup, mais un peu.* Et si *Pierre a à peine relu ses notes*, c'est qu'il les a survolées, pas beaucoup relues. L'interprétation temporelle est possible, à condition que l'action modifiée par *à peine* ait une marque temporelle antérieure à celle du verbe utilisé dans la suite chronologique: *À peine eut-il relu ses notes qu'il se rendit compte de son erreur.*

— Aspect lexical duratif: *manger, se promener*

\* *Je me promène presque / me suis presque promené.*

\* *Je mange presque / ai presque mangé<sup>4</sup>.*

*Je me promène à peine / me suis à peine promené.*

*Je mange à peine / ai à peine mangé.*

<sup>2</sup> Tout dépend de la nature du substantif associé au verbe modifié, du sémantème verbal.

<sup>3</sup> Dans le cadre de l'aspect lexical progressif, il serait sans doute intéressant de se pencher sur le cas des états, et en particulier sur le verbe *devenir*. C'est un aspect de la question, fort complexe, que nous n'avons pas encore traité. Il faudra considérer la relation établie entre attribut et attribué: dans *Il devient presque fou*, *presque* est susceptible de modifier soit l'état, soit l'adjectif.

<sup>4</sup> On pourrait nous objecter que cet énoncé est interprétable dans un certain contexte: il serait possible de dire j'ai presque mangé cette viande avariée. Mais ce n'est plus alors l'action de *manger* qui est en soi décrite, mais celle d'*ingurgiter*, d'*avalier*. Le sème duratif du verbe, qui interdit l'utilisation de *presque* est alors neutralisé.



Les remarques formulées quant aux verbes ayant un aspect lexical itératif sont également valables ici :

- Incompatibilité de *presque* ; compatibilité d'*être sur le point de*.
- Valeur intensive/quantitative de *à peine*.
- Possibilité d'interprétation temporelle: *J'ai à peine mangé que je suis déjà dehors*.

## 2. VALEURS DE PRESQUE ET À PEINE ASSOCIÉS À DES VERBES NON MARQUÉS ASPECTUELLEMENT: *DIRE, CROIRE*

*Je le lui ai dit.*

Temps antérieur, mode réel, aspect accompli.

*Je le lui ai presque dit.*

≈ Je ne le lui ai pas dit, mais j'ai bien failli.

Temps antérieur, mode *impossible*, aspect accompli.

*Je le lui ai à peine dit.*

≈ Je le lui ai dit un petit peu (mais pas beaucoup) ; je le lui ai laissé entendre.

Temps antérieur, mode réel, aspect accompli.

Nous poserons donc l'hypothèse que *presque*, dans le cas présent, convertit un mode réel en un mode impossible. Rappelons que le mode impossible est particulièrement compatible avec un temps antérieur, et qu'il combine les paramètres de [SAVOIR], [NE PAS EXISTER], [NE PAS POUVOIR] (De Vicente et Foullioux, 1996: 62), ce qui décrit bien la paraphrase proposée. Quant à l'aspect qui en découle, nous l'avons analysé comme un accompli (aspect typique véhiculé par le participe passé), bien qu'il soit possible de le voir comme du non accompli, l'action décrite ne s'étant pas réalisée.

À *peine* n'apporte aucune modification de l'auxiliaire verbal. Il modifie intensivement / quantitativement le verbe. Il est probable que, en contexte, la valeur de *à peine* soit comprise d'une façon si faible qu'elle induise une quasi négation. Notre objet n'étant pas d'étudier la portée argumentative de ces adverbes, nous laisserons cette question en suspens.

Observons maintenant que l'antériorité est indispensable à l'expression du mode impossible: lorsqu'il modifie un verbe au présent, *presque* conduit à un mode réalisable.

*J'y crois.*

Temps actuel, mode réel, aspect accompli.

*J'y crois presque.*

≈ Il s'en faudrait de peu pour que j'y crois.

Temps actuel (avec projection vers le postérieur), mode **réalisable**, aspect non accompli.

*J'y crois à peine.*

≈ J'y crois fort peu, quasiment pas.

Temps actuel, mode réel, aspect accompli.

*J'y ai presque cru.*

' Peu s'en est fallu que j'y crois.

Temps antérieur, mode impossible, aspect accompli.

*J'y ai à peine cru.*

Temps antérieur, mode réel, aspect accompli.

Rien de spécial n'est à signaler quand à *à peine*, si ce n'est qu'il est susceptible d'être interprété temporellement, dans les énoncés étudiés, sous réserve de la transformation syntaxique déjà signalée: *À peine le lui eus-je dit qu'elle s'évanouit / À peine y eus-je cru que la lumière se fit*. Nous ne pouvons pas multiplier les exemples de l'action de *presque* et de *à peine* sur des verbes lexicalement non marqués. Nous avancerons simplement que des résultats similaires sont obtenus avec des verbes assimilables à des «états» (*rougir, rire*), avec des verbes de sensation (*voir, entendre*) et avec des duratifs courts (*tomber, ouvrir*).

### 3. CONCLUSIONS

— Les verbes ayant un aspect lexical inchoatif ou conclusif sont modifiables par *presque* uniquement s'ils sont conjugués à un temps composé. *À peine* exerce sur eux une action temporelle. *Presque* est la marque d'un mode réalisable et d'un aspect non accompli qui voudraient bien ne pas se présenter comme tels.

— Les verbes ayant un aspect lexical marqué (à l'exception des inchoatifs et conclusifs) ne supportent en aucun cas la modification par *presque*. *À peine* prend avec eux une valeur intensive / quantitative.

— Les verbes sans aspect lexical marqué sont susceptibles d'être modifiés tant par *presque* que par *à peine*, dont la valeur sera généralement intensive. Les énoncés conjugués au passé et comportant *presque* sont basiquement paraphrasables à l'aide du verbe *faillir*, qui marque le non accomplissement d'une action qui a été à la limite de s'accomplir (mode impossible) ; au présent, l'action est vue comme réalisable.

Nous constatons donc que, combiné à des verbes lexicalement marqués, *presque* véhicule un aspect non accompli. Or, de toute évidence, il est incompatible avec des aspects lexicaux marqués par la durée (duratifs longs, itératifs et progressifs). Il a donc besoin d'être associé à des verbes qui, pour une raison ou pour une autre, ne s'inscrivent pas dans la durée.

Signalons enfin que nous ne nous sommes pas arrêtés, dans cette étude, à l'analyse de la négation. Il s'agit d'un phénomène extrêmement complexe que nous réservons pour des travaux ultérieurs. Nous pouvons cependant avancer certaines remarques, quoique sans en donner d'explication. Tout d'abord, l'introduction de *presque* dans un énoncé négatif en *ne... pas* véhicule une quantité faible, une valeur positive proche de l'inexistence: *Elle ne mange presque pas* est paraphrasable par *Elle mange un tout petit peu*.

L'approche que nous venons de mener est certes extrêmement ponctuelle, et les quelques mécanismes que nous avons tenté d'éclaircir ne sont et ne prétendent être qu'un point de départ pour de futures observations dans le cadre d'une analyse plus générale et complète. Il n'en reste pas moins que l'analyse du sémantème verbal est une mine d'informations. Comment et jusqu'à quel point les modificateurs sont-ils aptes à modifier les composants de l'auxiliaire verbal? Nous avons démontré, au moins dans les cas de *presque* et *à peine*, qu'il est pertinent de distinguer la portée des modificateurs sur les verbes en fonction de leurs sèmes aspectuels. Serait-il concluant d'opérer cette distinction pour l'analyse d'autres modificateurs? Soulignons enfin que les hypothèses d'analyse proposées dans cet article sont, d'une part, susceptibles d'être postérieurement révisées et modifiées et, d'autre part, qu'une étude argumentative de ces éléments révélera sans doute d'autres phénomènes fort intéressants.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- \* ADAM, J.-M. (1990). *Éléments de linguistique textuelle (Théorie et pratique de l'analyse textuelle)*. Liège: Mardaga.
- \* ANSCOMBRE, J.-C. (1995). *Théorie des topoï*. Paris: Kimé.
- \* CHARAUDEAU, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris: Hachette.
- \* DE VICENTE, E., y FOULLIOUX C. (1995). «Verbe et aspectualité en français», *Revista de Filología Francesa*, 6, pp. 117-132, Madrid, Servicio de Publicaciones de la Universidad Complutense de Madrid.
- (1996). «La conceptualisation du référent et le mode verbal en français». *Revista de Filología Francesa*, 9, pp. 50-69, Madrid, Servicio de Publicaciones de la Universidad Complutense de Madrid.
- \* DUCROT, O., et SCHAEFFER, J.-M. (1995). *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris: Seuil.
- \* GRÉVISSE, M. (1993). *Le bon usage*. Treizième édition, Paris: Duculot.
- \* MAINGUENEAU, D. (1991). *L'analyse du discours*. Paris: Hachette-Supérieur.